Nos engagements
en audition

S'inscrivant dans une démarche de qualité de service exigeante, le centre d'audition MGEN s'engage à répondre aux attentes de ses adhérents en respectant les 10 points majeurs suivants :

- Un accueil professionnel et humain
- Une sélection d'audioprothésistes diplômés et régulièrement formés
- Une écoute attentive pour évaluer au mieux vos besoins
- Une offre de l'aide auditive la mieux adaptée aux attentes de chacun
- Une proposition systématique de période d'essai
- Un accompagnement étendu à toute la durée de votre appareillage
- Un suivi efficace et constant en cas de panne de votre équipement
- Une offre d'une large gamme d'accessoires
- Une assurance de suivi administratif personnalisé de votre dossier
- Une évaluation régulière de votre satisfaction





Ecouter Voir - PARIS NATION
1 Avenue du Trône - 75011 Paris

OPTIQUE
01 53 69 64 30
Du lundi au samedi
de 9h30 à 19h

AUDITION
01 53 69 64 43
Du lundi au vendredi
de 9h30 à 19h

ACCÈS

Train : RER A
Lignes 1, 2, 6, 9
Nation Sortie 5
Bus : 57
Parking : Parking payant à Picpus

MGEN, Mutuelle Générale de l'Education Nationale, immatriculée sous le numéro SIREN 775 685 399, MGEN Vie, immatriculée sous le numéro SIREN 441 922 002, MGEN Filia, immatriculée sous le numéro SIREN 440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, immatriculée sous le numéro SIREN 441 921 913, MGEN Centres de santé, immatriculée sous le numéro SIREN 477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité. www.mgen.fr



Centre d'optique et d'audition
MGEN de
Paris

Un centre d'optique
ouvert à tous

Au service de ses adhérents, le centre d'optique MGEN vous propose :

- Un large choix de montures : plus de 1 500 montures optiques et solaires en exposition pour satisfaire tous les goûts et tous les budgets
- Des verres de fabrication française, de haute technologie et de dernières générations
- Tous les types de lentilles de contact, ainsi que l'apprentissage de la manipulation et des gestes d'hygiène pour les nouveaux porteurs (sur rendez-vous)
- Des tarifs parmi les plus bas du marché
- Le tiers payant* systématique et immédiat, vous garantissant un reste à charge nul ou modéré
- Une remise de 15% sur toutes les montures** et de 10% sur les produits lentilles réservées aux adhérents MGEN
- Un système de garanties complet
- Le contrôle de la vue sur rendez-vous dans le cadre d'un renouvellement de lunettes, sur présentation d'une prescription de moins de trois ans
- L'entretien de votre équipement tout au long de sa durée de vie (nettoyage, changement de plaquettes, ajustement des branches...)

* Aucune avance de frais pour les adhérents du groupe MGEN et les bénéficiaires du réseau mutualiste Optistya

** A l'exception des marques Henry Jullien et Silhouette

Nos engagements
en optique

Fidèles aux valeurs et aux pratiques mutualistes, les opticiens du centre d'optique MGEN mettront tout en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions, être à votre écoute, vous apporter des conseils personnalisés visant à vous proposer la solution optique la plus adaptée :

- Un accueil téléphonique attentionné
- Un accueil en magasin personnalisé et privilégié
- Une écoute attentive pour vous conseiller au mieux en respectant vos choix
- Une offre large de produits, prix, nouveautés et marques
- Une transparence sur les prix
- Un engagement sur le respect des délais de livraison
- Une livraison personnalisée de l'équipement
- Des garanties étendues et un service après-vente efficace
- Un suivi de la satisfaction client

> « Nos opticiens n'ont pas d'intérêt à vendre à tout prix, et ça, c'est vraiment dans votre intérêt. »

Un centre d'audition
ouvert à tous

Au service de ses adhérents, le centre d'audition MGEN vous propose :

- Un bilan auditif gratuit* sur simple rendez-vous
- Des aides auditives de grande marque à prix maîtrisés
- Une transparence des prix
- Une garantie adaptation d'un mois**
- Une garantie panne de 4 ans***
 - o Le remplacement ou la réparation de votre équipement auditif
 - o Le prêt gratuit d'un appareil durant la réparation
- Des contrôles et réglages de vos aides auditives durant toute leur durée de vie
- Une assistance nationale : l'entretien et la réparation de vos aides auditives dans tout le réseau Audition mutualiste

* Examen non médical

** Conditions et détails dans le centre

*** La garantie de l'équipement mono ou stéréo s'applique pour une durée de 4 ans, à compter de la date de facturation et concerne les défauts et vices cachés, conformément aux articles 1641 à 1648 du Code civil

